

**AFPP – COLLOQUE SUR LES TECHNIQUES D'APPLICATION DE PRODUITS DE PROTECTION DES PLANTES
LYON – 13 ET 14 MARS 2018**

**PRISE EN COMPTE DE LA DERIVE DE PULVERISATION DANS L'EVALUATION
DES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

É. FARAMA⁽¹⁾, A. BOIVIN⁽¹⁾

⁽¹⁾ Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES),
Direction de l'évaluation des Produits Réglementés ; Unité Evaluation Ecotoxicologie Environnement
des intrants du Végétal, 14 rue Pierre Marie Curie, 94701 MAISONS-ALFORT cedex

Pour la mise sur le marché et l'utilisation en agriculture des produits phytopharmaceutiques, une évaluation du risque *a priori* puis une autorisation sont requises pour chaque produit. Ils doivent répondre à un nombre important de critères définis dans le Règlement Européen CE 1107/2009, permettant notamment d'assurer la protection du travailleur, du consommateur et de l'environnement, dans le cadre de leur utilisation.

L'évaluation des risques pour l'environnement vise particulièrement à garantir qu'aucun risque inacceptable pour les eaux souterraines et les espèces non cibles terrestres et aquatiques n'est attendu suite à l'utilisation du produit. Concernant les organismes aquatiques, l'exposition est estimée avec les outils de modélisation FOCUS (Forum for the Coordination of pesticide fate models and their Use). Ces modèles sont utilisés selon les recommandations des documents guides correspondants. Quatre niveaux d'évaluation sont définis, du plus simple au plus complexe (Steps 1 à 4), et prennent en compte l'exposition des eaux de surface et sédiments par dérive de pulvérisation, drainage artificiel, ruissellement et re-dépôt via l'air, ainsi que l'éventuelle implémentation de mesures de gestion. Les modèles utilisent des scénarios couvrant une diversité de caractéristiques agronomiques, pédologiques et climatiques représentant, dans leur ensemble, les principales régions agricoles européennes. Ils prennent également en compte les propriétés spécifiques à chaque substance et ses produits de dégradation dans le sol et l'eau (solubilité, vitesses de dégradation, mobilité, etc...). Ils permettent ainsi d'estimer les concentrations prévisibles dans les eaux de surface et les sédiments pour chaque usage pour lequel une demande de mise sur le marché est sollicitée. Ainsi, des modélisations sont réalisées pour chaque culture, dose d'application par hectare, nombre d'applications par an, et période d'application dans l'année.

L'évaluation des risques peut conduire à recommander la mise en place de mesures permettant de réduire l'exposition des organismes aquatiques. Ces mesures peuvent être spécifiques à chaque usage et sont adaptées en fonction de la voie majeure d'exposition identifiée par la modélisation. Ainsi, pour réduire les transferts par dérive de pulvérisation, il peut être recommandé de respecter une zone non traitée (ZNT) en bordure de points d'eau. Un équipement d'application permettant de réduire la dérive, par exemple des buses anti-dérive, peut également être pris en compte dans les modèles d'estimation des expositions utilisés. Ces deux types de mesures de gestion peuvent également être combinés.